

Faire du sol un bien commun: usages, connaissances du sol et partage des informations...

P. Maingault (Conseil départemental du Val-de-Marne)

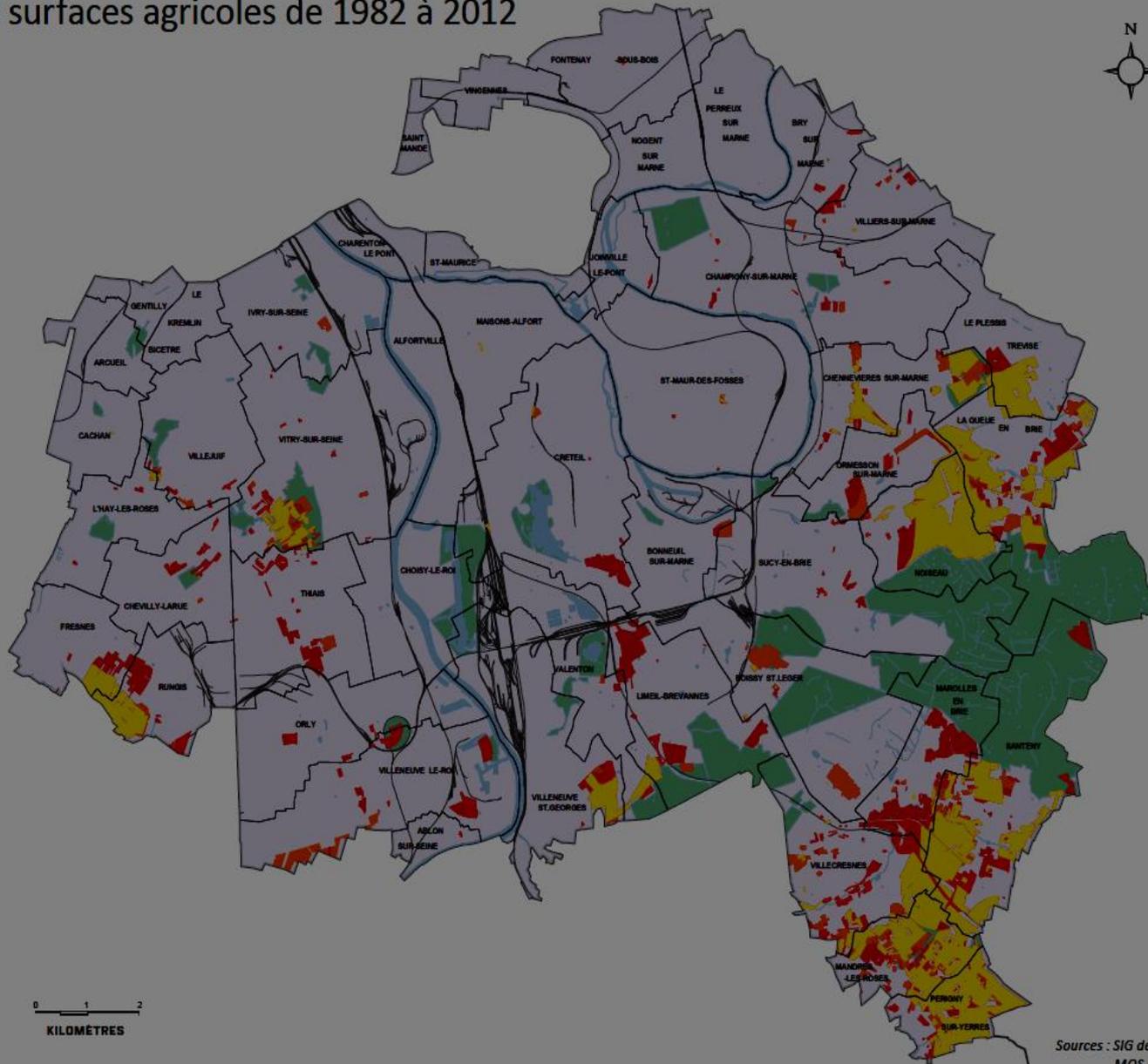


L'évolution des surfaces agricoles de 1982 à 2012 dans le Val de Marne

L'évolution des surfaces agricoles de 1982 à 2012



- EN 2012
- EN 1999
- EN 1990
- EN 1982











Faire du sol un (bien) commun : usages, connaissances du sol et partage des informations :

1ère partie

1/Présentation succincte de la politique publique départementale en matière agricole

Le Cd 94 veut développer une agriculture biologique et/ou paysanne plus tournée vers le territoire et plus équitable. Cette agriculture doit aussi permettre des créations d'emplois dont des emplois d'insertion par l'activité économique.

Il souhaite aussi développer les jardins familiaux, jardins partagés, jardins en pied de cités... que l'on inclut parfois dans l'agriculture urbaine ; le but n'est pas essentiellement productif mais plus relationnel, social, paysager et environnemental même si certains jardins sont nourriciers et très productifs à leur échelle.

2/ Les contraintes dont notamment la question de la pollution des sols

De multiples contraintes s'opposent à ces objectifs; parmi ces contraintes, l'étalement urbain et la mutation des terres agricoles en terres constructibles. Autre contrainte ; un très grand nombre de sols pollués en Idf ; pollutions au plomb très souvent (résultats de décennies de carburant avec plomb).

L'agriculture urbaine véhicule souvent un discours de proximité, d'économie relocalisée et plus écologique, de verdissement de la ville...

Attention à ne pas faire du « greenwashing ». Sous couvert d'agriculture urbaine, on peut faire des choses catastrophiques et nocives pour la santé si on n'y prend pas garde.

La prise en compte des questions de pollution des sols est très importante car l'agriculture urbaine en vogue pourrait être un jour discréditée si des précautions ne sont pas prises par rapport à ces pollutions.

3/ Ce que prévoit le plan d'actions départemental face à ces pollutions ?

Le CD 94 a voté fin 2018 à l'unanimité « un plan d'actions pour une agriculture en transition » dont le point 6 prévoit de favoriser la création de jardins urbains, espaces éducatifs et de lien social. Pour que ces créations se fassent dans de bonnes conditions l'action 6.2 « prévoit de fournir un appui à l'analyse de l'état des sols ».

L'action 6.2 prévoit aussi que « le Département informera et le cas échéant (sur son patrimoine) s'assurera de la qualité des sols avant la mise en œuvre de projets d'agriculture urbaine ».

4/ Mes questionnements et réflexions/ la gestion de la pollution des sols

Au-delà de ces précautions sanitaires nécessaires et des prescriptions sur les cultures pouvant aller de l'interdiction stricte à des cultures avec réserve, ne faudrait-il pas faire en sorte que les analyses de sols soient systématiquement partagées entre institutions publiques et peut-être même qu'elles soient portées à la connaissance du public ?

Cette transparence peut poser problème mais il est très probable (c'est une question que je vous pose aussi, vous, les spécialistes des pollutions du sol) que dans quelques années existeront des moyens de mesure des pollutions les plus courantes du sol à portée d'une association.

Par conséquent, la question qui se pose serait plutôt :

1/ Comment rendre ces informations publiques sans créer un affolement général lorsque les valeurs seuils sont légèrement dépassées (zone grise), comment faire en sorte que ces informations puissent être comprises du public ? Comment ces informations peuvent être utiles comme vecteur d'éducation populaire, de sensibilisation et aussi permettre une mobilisation, la mise en œuvre de moyens de remédiation ?

S'il y a pollution et moyens de remédiation, envisager un suivi partagé de la qualité des sols.

Ces informations partagées peuvent permettre une prise de conscience du public (notamment les jardiniers mais aussi les consommateurs) de la dégradation de l'environnement et de la nécessité de prendre des mesures prescriptives sévères pour prévenir la poursuite des pollutions.

Si a contrario on ne partage pas ces informations, si on essaie de les dissimuler, n'y a-t-il pas un risque social plus important avec des gens qui finiront par être informés à un moment donné ? N'y a-t-il pas alors un risque que la méfiance s'installe ? Actuellement, la perte de confiance est déjà très développée vis à vis des institutions ; en masquant les choses, ne risque-t-on pas de généraliser la suspicion voire de créer du complotisme ?

Nous sommes dans un monde compliqué, très tourmenté vraisemblablement pour de très longs moments. Il faudra faire durablement avec des contradictions dues à des sols pollués, des zones polluées grises.

Tout ne relève pas de la gestion locale ; on peut par exemple s'interroger sur le stockage et la gestion des terres polluées. Y a-t-il une police suffisante de suivi de ces terres polluées ?

Première conclusion ;

Partager les informations sur la qualité des sols, rendre la connaissance publique constitue un élément du « sol bien commun », un élément certainement indispensable à la régénération de la confiance.